

Guide de demande de bourse du Fonds canadien de reconnaissance de l'internement durant la Première Guerre mondiale

Les objectifs du Fonds canadien de reconnaissance de l'internement durant la Première Guerre mondiale

Le Fonds canadien de reconnaissance de l'internement durant la Première Guerre mondiale a été constitué pour appuyer des projets qui commémorent et reconnaissent les expériences vécues par les communautés ethnoculturelles touchées par la première campagne nationale d'internement au Canada, 1914-1920.

Le premier colloque du Fonds s'est déroulé du 17 au 20 juin 2010 à Kingston, en Ontario. Il fut animé par la société Lord Cultural Resources et organisé par le Fonds. Il réunit des artistes, des intervenants communautaires, des descendants et des professionnels de la culture afin de mettre au point des initiatives qui commémoreraient les victimes des premières opérations d'internement au Canada, et de sensibiliser le public au sujet de l'internement et de son importance au cœur de la trame narrative nationale des Canadiens. Gail Lord de Lord Cultural Resources a animé le colloque, et la société Lord Cultural Resources a établi un rapport sur les résultats du colloque. Se basant sur le rapport de synthèse Lord, le Conseil du fonds de dotation a décidé de faire de la sensibilisation sa priorité. Le Conseil du fonds de dotation recommande à tous les candidats de consulter le rapport de synthèse Lord avant de soumettre leur demande de bourse. Le rapport de synthèse est disponible en ligne au site web du Fonds canadien de reconnaissance de l'internement durant la Première Guerre mondiale, www.internmentcanada.ca.

Pour être éligibles, les candidats :

- doivent rencontrer les objectifs du Fonds canadien de reconnaissance de l'internement durant la Première Guerre mondiale, dans un des volets de financement suivants:
 - - **Sensibilisation/Education**
 - Le soutien aux étudiants, le développement de programmes, le développement de ressources pédagogiques.
 - **Les arts**
 - Théâtre, musique, danse, beaux-arts, arts appliqués, films.
 - **Littérature**
 - Publications littéraires, publications documentaires, les résultats de recherche. Le développement communautaire, le développement de programmes, la formation en leadership, les communications.

Les candidats admissibles figurent parmi les suivants:

- Les citoyens canadiens ou les résidents permanents
- Les sociétés
- Les entreprises individuelles
- Les partenariats et les sociétés de fiducie
- Les coentreprises
- Les établissements d'enseignement
- Les associations non constituées établies au Canada ou contrôlées par des Canadiens qui en sont propriétaires et qui poursuivent leurs activités au Canada.

Critères généraux, exigences et restrictions

1. Les activités de projets admissibles incluent, sans se limiter aux activités suivantes, pour autant que les activités soient en lien avec l'internement pendant la Première Guerre au Canada :

- a) Matériel pédagogique, séminaires, sites web et publications;
- b) Événements et activités commémoratifs;
- c) Plaques, panneaux historiques et monuments;
- d) La recherche et sa dissémination;
- e) Chaires universitaires;
- f) L'acquisition, la restauration et la préservation de sites ayant une importance historique, tels que les cimetières de détenus;
- g) La création d'expositions muséales, incluant l'acquisition d'artefacts pertinents et l'installation et l'aménagement de lieux d'exposition;
- h) Autres projets culturels et communautaires pertinents.

- **Soyez avisés que les formulaires incomplets ne seront pas pris en compte.**

2. Les frais liés aux activités suivantes ne sont pas éligibles au financement octroyé par le Fonds :

- a) L'indemnisation, les réparations ou la restitution aux individus ou aux associations pour les pertes, dommages ou préjudices subis dans le cadre d'un événement ou d'une expérience historique spécifique;
- b) La promotion de toute opinion ou position politique;
- c) La promotion de toute religion;
- d) Les activités liées à tout procès, poursuite ou procédure judiciaires;
- e) Les activités ayant déjà eu lieu auparavant, ou qui reprennent un programme, service ou initiative existants;
- f) Les activités qui se déroulent à l'extérieur du Canada, dont les voyages en dehors du Canada, sauf si les voyages sont essentiels à la recherche portant sur des activités se déroulant au Canada;
- g) Les activités qui nécessitent l'approbation ou le consentement d'une tierce partie et dont l'approbation ou le consentement de la tierce partie n'ont pas été obtenus.

Le Fonds canadien de reconnaissance de l'internement durant la Première Guerre mondiale encourage les candidats à chercher d'autres sources de financement et d'en fournir des preuves à l'appui.

Les critères d'évaluation du projet

1. Évaluation globale

Est-ce que le projet proposé sensibilise, commémore ou renseigne les Canadiens au sujet de la première campagne d'internement au Canada 1914-1920?

Est-ce que le projet proposé présente l'internement de façon à promouvoir sa sensibilisation auprès du public?

2. La qualité du projet

Le Conseil du fonds de dotation recherche des indices de qualité sur le plan de l'engagement, la clarté, le sérieux de la planification, dans les aspects suivants:

- Les objectifs artistiques/académiques, une explication du rôle de l'individu/association au sein de son environnement artistique/académique, les qualifications et les responsabilités du personnel clé;
- Des indices d'un rôle directeur notable dans les secteurs artistiques/académiques du programme (c'est-à dire, des antécédents);
- La pertinence et l'équilibre du projet, la cohérence dans la planification et l'exécution du projet, le projet est-il distinct de ceux d'autres individus/associations ou vient-il compléter celui de ces derniers?
- La qualité et l'intégralité des documents d'appui.

3. La responsabilité financière

Le Conseil du fonds de dotation tiendra compte de la justesse, la cohérence et la clarté de la gouvernance du projet, dans les aspects suivants;

- Des systèmes de gestion financière solides se traduisant par un budget détaillé et une allocation appropriée de ressources;
- D'autres sources de revenus;
- Des antécédents dans la cueillette de fonds/programmes de commercialisation;
- La structure du conseil d'administration/exécutive, leur composition, mode de fonctionnement, buts si pertinent;

Le projet fait-il preuve d'une bonne gestion financière?

4. L'appui de la communauté

Le CF tiendra compte du soutien dont bénéficie la demande de bourse sur le plan :

- de lettres de soutien des communautés touchées/descendants d'internés/du public général/d'associations;
- d'activités bénévoles pertinentes.

Le candidat bénéficie-t-il d'autres sources de soutien?

Les catégories et critères de publication

- Le manuscrit doit accompagner la demande de bourse;
- Lors d'une demande de bourse afin de défrayer des coûts d'impression, il faut inclure deux estimations, provenant de deux imprimeurs différents;
- Si le projet est financé, deux copies de la publication doivent être remises une fois le projet complété;
- Les auteurs de projets académiques doivent tenter de trouver un financement académique préalable et les demandes de bourse doivent inclure des preuves de cette tentative;

- Des critiques du manuscrit et deux lettres de recommandation rédigées par des experts qualifiés doivent être fournies;

Journaux/Périodiques/Sites web

- Le financement peut être fourni sous forme de publicité d'une valeur maximale de 1000 \$ par an pour les périodiques, 2500 \$ par an pour les journaux;
- Si le projet est financé, il faut fournir gratuitement un abonnement de ladite publication pour l'année de financement;
- Aucun financement ne sera offert pour des bulletins rédigés à l'interne;
- Le financement de sites web se limitera à une somme ponctuelle de 2000 \$.

Films/Vidéos/Multimédia

- Les éléments suivants doivent accompagner la demande de bourse: une copie de travail du manuscrit, vidéo, CD-ROM, ainsi que le détail des frais de développement.
- Si le projet est financé, deux copies du produit fini doivent être remises une fois le projet complété;

La recherche

- Le Fonds canadien de reconnaissance de l'internement durant la Première Guerre mondiale encourage les auteurs de projets académiques à chercher préalablement un financement issu de sources académiques. La demande de bourse doit inclure des preuves de ces tentatives.
- Il faut inclure une ébauche de la recherche, dont une explication détaillée de la méthodologie et des ressources dans la demande de bourse;

Enregistrements

- Il faut inclure les éléments suivants dans la demande de bourse: une estimation des frais de la part du producteur, et une démo sur K7 ou CD;
- Si le projet est financé, deux copies de l'enregistrement final doivent être remises au Fonds une fois le projet complété;

Ateliers/Séminaires/Conférences

- Il faut inclure une description détaillée du programme dans la demande de bourse.

Concerts/Tournées

- Il faut inclure une description détaillée de l'événement dans la demande de bourse.
- Le financement est généralement fourni sous forme de commandite ou de publicité du programme publicitaire/ des renseignements promotionnels.

Événements commémoratifs/Plaques et panneaux historiques/Monuments

- Il faut inclure une description détaillée de l'événement dans la demande de bourse.

Oeuvres dramatiques/Comédies musicales

- Il faut soumettre une copie de travail du manuscrit.

Institutions/Musées/Centres culturels/Expositions

- Il faut inclure une ébauche détaillée du projet dans la demande de bourse.

Éducation/ Ressources pédagogiques

- Il faut inclure une ébauche détaillée et claire du plan de travail et de la méthodologie dans la demande de bourse.
- Le candidat doit illustrer la nécessité des ressources pédagogiques tout en tenant compte des ressources déjà existantes.

Divers

- Type de projet
-

Les modalités d'aide financière

- Après avoir établi que la demande est conforme aux critères décrits ci-dessus, une aide financière issue des fonds disponibles pourrait être attribuée pour les projets approuvés. Le montant alloué dépendra des fonds disponibles et du mérite du projet.
- Le Fonds canadien de reconnaissance de l'internement durant la Première Guerre mondiale pourrait avoir recours à une évaluation externe d'une demande de bourse. La source de tout avis donné au Fonds demeurera confidentielle.
- Tous les projets doivent être commencés dans un délai d'un an à partir de la date d'échéance de la demande de bourse.
- Comme la plupart des projets ne pourront être entièrement financés par le Fonds, des projets pourraient ne recevoir qu'un financement partiel, ou pas du tout.
- Il faut inclure un budget détaillé dans la demande de bourse.
- Une fois le projet complété, un rapport final financier doit être déposé auprès du Fonds. Omettre de le faire signifiera la fin du financement de la part du Fonds.
- La décision du Conseil du fonds de dotation est finale.

La procédure de demande de bourse

- Il faut remplir un formulaire de demande de bourse du Fonds. Veuillez fournir autant de renseignements que possible à même le formulaire et ajouter des pages si nécessaire. Le Fonds se réserve le droit de demander une plus vaste documentation.
- Les candidats ayant déjà été financés par le Fonds et dont les projets sont en cours au moment de la nouvelle demande de bourse doivent fournir un rapport sur l'état des projets en question.
- **Soyez avisés que les formulaires incomplets ne seront pas pris en compte.**

Les échéances

- Il n'y a qu'une allocation de fonds par an. Les demandes doivent être transmises par courriel au bureau du Fonds à l'échéance du 1^{er} avril.
- Le directeur du programme du Fonds accusera réception de chaque demande de bourse.
- Quand le Conseil du fonds de dotation aura pris sa décision, il avisera les candidats par écrit dans un délai de 6 mois.

Les exigences du rapport

- Les bénéficiaires doivent présenter un état financier et un rapport final une fois le projet complété. Omettre de le faire signifiera la fin du financement de la part du Fonds.

Reconnaissance

Le bénéficiaire soulignera la bourse octroyée par le Fonds avec l'inscription suivante :

« Ce projet a été réalisé grâce au concours financier du Conseil du fonds de dotation du Fonds canadien de reconnaissance de l'internement durant la Première Guerre mondiale. »

Le soutien accordé par le Fonds doit être mentionné dans toute publicité liée au projet.

- Le Fonds canadien de reconnaissance de l'internement durant la Première Guerre mondiale se réserve le droit de faire connaître tous les projets et tous les bénéficiaires.

Approuvé par le Conseil du fonds de dotation du Fonds canadien de reconnaissance de l'internement durant la Première Guerre mondiale, le 26 janvier 2012